

est notable lorsque la société lève ses dispositifs de répression.

Autre point de panique agité par ces groupes transphobes: l'augmentation des détransitions. Malgré les affirmations des réactionnaires, les détransitions sont très rares et la raison principale de celles-ci est le climat social transphobe qui rend la vie difficile et violente à tel point que des personnes trans choisissent de ne pas vivre comme elles le souhaitent, de manière épanouie. Les détransitions ne sont que très rarement dues, à l'inverse de ce qui est affirmé, à des regrets. Ce flot de désinformation, outre le fait qu'il fantasme des jeunes influençables et incapables de faire des choix éclairés, cache l'essentiel: les risques, bien réels, de la non-transition pour des jeunes qui ne seraient pas accompagnés avec bienveillance dans ce parcours.

Les bouleversements progressistes sont toujours suivis d'une vague réactionnaire qui cherche à étouffer les libertés individuelles, et nous sommes en plein dedans: c'est exactement ce que la droite et l'extrême-droite font avec cette loi violente et mensongère. Leur problème n'est pas le changement de sexe mais le bouleversement des normes de genre, et ce refus est à replacer dans un contexte global de backlash anti-trans (aux États-Unis, multiplication des lois pénalisant les parents et soignant^{es} accompagnant les mineur^{es} en transition; tentatives de certains groupes de revenir sur la circulaire Blanquer permettant d'accompagner les enfants trans à l'école; succès en librairie et présence croissante dans les médias d'auteur^{ices} transphobes).

En tant que féministes, nous refusons l'imposition de normes cisgenres hétéronormées, et défendons le droit à l'autodétermination de leur genre pour les mineur^{es} et leur accès aux traitements médicaux permettant le meilleur épanouissement possible.

« Nos corps, nos choix et ferme ta gueule! »

CONTRE



les propositions de loi sur les transitions de genre des mineur^{es}

Deux propositions de loi sur les transitions de genre des mineur^{es} (une par Les Républicains — LR et une autre par le Rassemblement National — RN) ont été déposées au Sénat et à l'Assemblée nationale en avril 2024. Ces deux propositions visent à interdire les transitions pour les mineur^{es} et psychiatriser davantage la transidentité.

La loi déposée par les LR propose :

- d'interdire les bloqueurs de puberté et les traitements hormonaux aux mineur^{es}, ainsi que les opérations de chirurgie de réassignation
- de pénaliser les soignant^{es} qui ne respectent pas ces interdictions
- de mettre en place des mesures pédopsychiatriques qui s'apparentent à des thérapies de conversion

Décryptons cette proposition pour contrer les nombreux points de désinformation qu'elle entretient :

- Elle vise à interdire tous les protocoles de soin qui sont en place actuellement, et forcer la psychiatrie dans le but d'éviter à tout prix les transitions.

Rappel : actuellement, les mineur·es en questionnement sur leur genre peuvent se voir prescrire des bloqueurs hormonaux qui visent à retarder l'apparition de la puberté et leur permettre d'avoir un délai plus long pour entamer ou non une transition hormonale. Il est faux d'affirmer, comme le font le RN et les LR, que ces bloqueurs auraient des effets irréversibles ou entraîneraient des dommages sur la santé. Au contraire, il est prouvé que donner accès aux mineur·es à des bloqueurs de puberté réduit drastiquement le taux de dépression, de suicide, d'usage de drogues : leur en interdire l'accès les met gravement en danger.

- Un des arguments principaux avancés est qu'en pouvant transitionner, les adolescent·es trans ont accès à de la chirurgie de réassignation sexuelle qui est présentée comme une mutilation. Les chirurgies de réassignation sont exceptionnelles avant la majorité, ce sont déjà des parcours difficiles, très strictement encadrés par des équipes médicales. Par ailleurs, les mêmes qui parlent de mutilation génitale au sujet de la réassignation sexuelle volontaire et éclairée des personnes trans ne voient pas de problème à ce que les enfants intersexes subissent dès la naissance des opérations de réassignation sexuelles sans leur consentement.
- Par ailleurs, parler de mesures pédopsychiatriques sous couvert de « retrouver un état de bien-être psychique » revient ni plus ni moins à mettre en place des thérapies de conversion, ce qui est interdit par

la loi du 31 janvier 2022 qui interdit les consultations visant à réprimer l'identité de genre d'une personne. Sous couvert de « protéger les enfants » c'est le système cis-hétéro patriarcal que ce projet de loi protège. C'est le même argument qui a été brandi dans les manifs contre le mariage pour tous. Il est dangereux de pénaliser des soignant·es qui accompagnent au quotidien les personnes concernées et œuvrent pour la libre disposition du corps de chacun. Cela n'est pas sans rappeler la pénalisation des praticien·es qui permettaient le recours à l'avortement avant la loi Veil. Le texte évoque un programme de pédopsychiatrie à destination des mineur·es trans. La pédopsychiatrie en France nécessite des moyens massifs à mobiliser dans un souci d'accompagnement de toutes les mineur·es en souffrance, et non au service uniquement d'une panique morale transphobe.

L'argumentaire du RN et des LR en amont de leurs propositions de loi est l'exemple de cette panique morale qui envahit l'espace public et politique français. La transition est décrite comme une atteinte à un « corps sain » entraînant des « dommages irréversibles » lorsqu'elle est effectuée par des mineur·es. Leurs chiffres et leurs arguments sont issus des travaux réactionnaires de journalistes et de psychanalystes qui militent contre les droits des personnes trans et parfois plus largement contre ceux des personnes LGBT.

Un des drapeaux agités par la droite, c'est l'augmentation des personnes trans. Les personnes trans représentent 0,2 à 1,3 % de la population en France et à l'international en fonction des études. Si les transitions sont plus faciles aujourd'hui, c'est grâce aux luttes des personnes trans : on peut citer le retrait de la liste des maladies mentales en 2009 en France (2019 pour l'OMS), la loi de modernisation de la Justice permettant la facilitation du changement de prénom et ne requérant plus la stérilisation pour les changements d'état-civil en 2016. L'augmentation de la capacité à exister d'une population réprimée